



KRAV MAGA DEFENCE SYSTEM 27

Règlement Intérieur 2025/2026

Afin de pratiquer le KRAV MAGA et de permettre à toutes et tous d'évoluer dans les meilleures conditions possibles, il est recommandé à tous les élèves de respecter IMPERATIVEMENT les consignes ci-après.

CONCERNANT LES COURS :

Tout au long de l'année, les cours sont assurés aux jours et heures définis lors de la rentrée sportive. Durant les vacances scolaires les cours ne sont pas assurés sauf souhaits et disponibilités des instructeurs. La saison sportive s'étale de début Septembre à fin Juin de l'année suivante.

Lors des cours, nous serons amenés à mettre en place des jeux de rôle entre élèves, des mises en situation permettant de valider les différentes techniques apprises, alternant ainsi les rôles d'attaquant et défenseur. Ces mises en situation pourront se faire avec ou sans armes factices (couteau, pistolet, fusil)

Les informations concernant le club seront données lors des cours et diffusées par l'intermédiaire des supports tels que : Boîte de Messagerie (Mail), site Internet du club ou réseaux sociaux tel que Facebook, WhatsApp.

LA TENUE :

Tenue adaptée à la pratique sportive.

Les protections génitales sont **Obligatoires**, le protège dents, protège tibias, les gants de boxe ou mitaine sont conseillés pour le cours de boxe.

Des chaussures de sport devront être exclusivement réservées à l'accès à la salle.

Nous **interdisons** durant la pratique sportive le port visible de tout signe politique, philosophique ou religieux.

L'HYGIÈNE :

Le port de boucles d'oreilles piercings, bijoux, montre, lunettes, bagues etc....est strictement interdit.

Toute plaie devra être pansée et couverte. Si celle-ci continue de suppurer ou saigner, l'élève sera mis à l'écart du groupe, pour d'évidentes raisons d'hygiène envers les autres pratiquants.

LA SANTÉ :

Si une blessure a eu lieu au cours de l'entraînement ou en dehors de la salle d'entraînement, l'élève se verra demander un certificat médical d'autorisation de reprise des cours si cette blessure a engendré un arrêt de l'entraînement de par sa gravité.

Les problèmes de santé pouvant générer des malaises sans empêcher la pratique, devront être signalés au professeur dans l'intérêt de l'élève.

Le club ne saurait être tenu responsable d'accidents de santé survenus lors de la prise de médicaments avant, pendant et après l'entraînement, la prise de ces médicaments étant soumise à l'autorisation de la pratique du KRAV MAGA par le médecin sportif consulté.

LE COMPORTEMENT :

Chaque élève devra :

- Saluer le ou les instructeurs qui s'y trouvent
- Respecter l'état général et la propreté de la salle, des vestiaires, des sanitaires des parkings et des pelouses.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents tant que le cours n'a pas débuté et dès que celui-ci est terminé (sortie de la salle).

Les enfants pour des raisons de sécurité doivent attendre et être récupérés dans la salle et non à l'extérieur de celle-ci.

Il est donc impératif que les parents s'assurent que le cours ait bien lieu, que l'instructeur soit présent avant de déposer leurs enfants.

Le Bureau se laisse le droit si ces consignes ne sont pas respectées et après plusieurs rappels à l'ordre, d'engager la radiation de l'élève comme prévue aux statuts.

Un remboursement de la cotisation en cours ne pourra être réclamé.

Droit à l'image :

Dans le but d'alimenter ses supports tel que Site internet, Réseaux sociaux, l'association pourra être amenée à prendre des photos lors d'entraînements ou lors de tout autres événements sportifs auxquels elle participe.

Dans le cas où l'élève ne souhaite pas apparaître sur ces photos il pourra en faire part au Responsable de Communication avant toute diffusion.

Merci d'indiquer votre choix ci-dessous :

J'autorise le droit à l'image	☐ oui	☐ non
-------------------------------	------------------------------	------------------------------

Cotisation :

Le **KMDS 27** est une association type loi 1901.

Les tarifs en vigueur sont votés et fixés par l'Assemblée Générale pour la saison.

Une fois la saison débutée par l'adhérent et comme mentionné aux statuts, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être demandé. (Sauf raison médical avec certificat à l'appui)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le présent Règlement Intérieur du KMDS 27.

NOM :

PRENOM :

Date et Signature de l'élève (ou de son représentant légal) :